

Les entreprises et le marché américain : 2 000 entreprises exposées à plus de 10 % de leur chiffre d'affaires

Études et éclairages n°101

<https://lekiosque.finances.gouv.fr>

Publié le 25/07/2025

En 2024, la France a exporté 48,6 milliards d'euros de biens vers les États-Unis, dont 44 milliards d'euros ont été exportés par un peu moins de 14 700 entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers. Parmi ces entreprises, 5 800 sont des groupes de sociétés, qui concentrent 88 % des exportations vers les États-Unis. Ces groupes sont pour près d'un tiers des grandes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire et six sur dix sont des petites ou moyennes entreprises. Le reste des flux est réalisé par 8 900 entreprises indépendantes constituées d'une seule unité légale, aux deux tiers des microentreprises et pour le tiers restant des petites ou moyennes entreprises.

Le nombre de marchés à l'international croît avec la taille et la complexité de l'organisation des entreprises exportatrices. Les États-Unis sont le seul marché à l'exportation pour 22 % des microentreprises étudiées mais pour seulement 4 % des groupes. Pour l'ensemble des entreprises exportant vers les États-Unis, ce marché représente en moyenne 10,6 % de leurs exportations totales. Cette part est de 31,3 % pour les microentreprises mais de 10,3 % pour les groupes. Outre la taille et l'organisation des entreprises, les effets sectoriels spécifiques aux produits échangés sont importants avec une exposition marquée pour la fabrication de boissons (21,9 %), la construction aéronautique ou navale (19,5 %) et la maroquinerie (15,2 %).

Les poids relatifs des marchés internationaux et domestiques dans les ventes des entreprises diffèrent également suivant leur taille et leur organisation. Les groupes et entreprises de grande taille s'appuient sur de nombreuses filiales en France dont une minorité exporte vers les États-Unis. En moyenne, les ventes sur le marché américain représentaient 2,1 % du chiffre d'affaires des entreprises exportatrices en 2022. Cette proportion était de 1,9 % pour les groupes, mais de 6,3 %, pour les entreprises indépendantes ou de 8,7 % pour les microentreprises. Les industries les plus exposées (construction aéronautique, navale, boissons, maroquinerie) le sont en moyenne pour 11 % de leur chiffre d'affaires.

La capacité à surmonter des chocs tels que les tarifs douaniers peut notamment être appréciée par des indicateurs économiques tels que le niveau du taux de marge. En moyenne de 35,5 % pour les entreprises exportant aux États-Unis, il est plus élevé que pour l'ensemble des entreprises en France dont le taux de marge est de 27,9 % en moyenne. Toutefois, comme pour l'exposition au marché américain, les situations économiques et les capacités à absorber les chocs sont plutôt moins favorables et surtout très hétérogènes dans les petites structures. L'impact d'une hausse des tarifs douaniers peut être évalué en la traduisant en une baisse équivalente des prix de vente et donc une réduction du taux de marge. Celle-ci serait de 0,6 point pour des tarifs additionnels de 10 % mais de 2,0 points pour les entreprises indépendantes (à 30 % de droits additionnels respectivement -1,9 et -6,5 points).

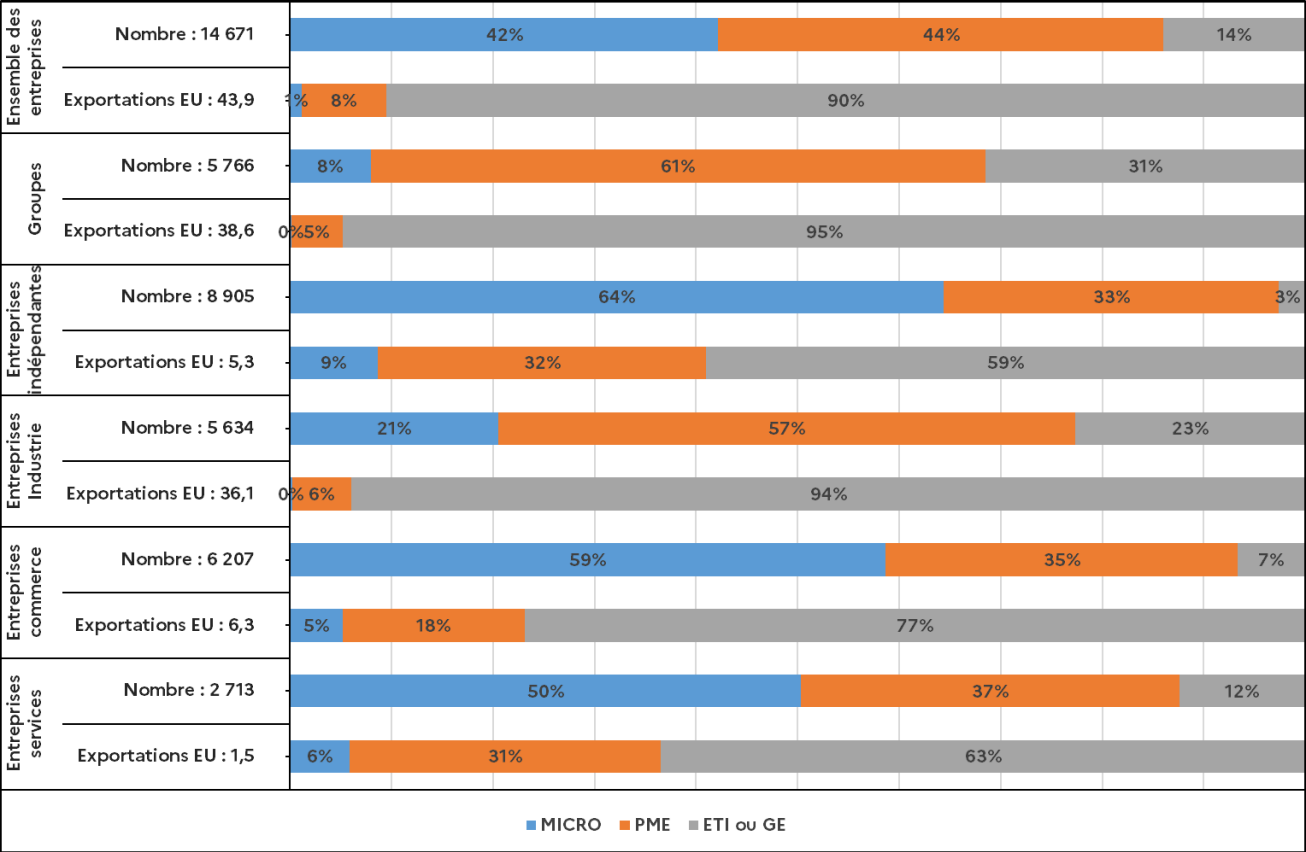
Environ 2 000 entreprises sont exposées au marché américain à hauteur de 10 % ou plus de leur chiffre d'affaires. Elles réalisent les trois quarts des exportations vers les États-Unis de matériel de transport (construction aéronautique et navale), de boissons ou de produits de la maroquinerie. La moitié des droits de douane additionnels s'appliquerait sur leurs exportations.

En 2024, la France a exporté des produits d’une valeur de 48,6 milliards d’euros (Mds€) vers les États-Unis, ce qui place ce pays à la 2^e place des principaux clients de la France, derrière l’Allemagne (78,0 Mds€). Un peu moins de 14 700 entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ont exporté des biens vers les États-Unis en 2024, pour un montant de 43,9 Mds€.

Des flux vers les États-Unis concentrés dans des grands groupes de sociétés, mais une majorité de PME et de microentreprises parmi les entreprises exposées au marché américain

Parmi celles-ci, 5 800 entreprises regroupent plusieurs unités légales filiales et concentrent 88 % de ces flux (cf. Figure 1, et Méthodologie pour les définitions et des précisions sur le champ de l’étude). Près d’un tiers de ces groupes¹ sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou des grandes entreprises (GE), 61 % sont des petites et moyennes entreprises (PME). Les flux restants sont réalisés par 8 900 entreprises indépendantes constituées d’une seule unité légale. Ces entreprises indépendantes, mono-unités légales, sont à près des deux tiers (64 %) des microentreprises (MICRO), pour 33 % des petites et moyennes entreprises, et 3 % seulement sont des entreprises de taille intermédiaire. Au total, si la plupart des exportateurs vers les États-Unis sont des PME ou des microentreprises (respectivement 42 % et 44 %), 90 % des flux sont réalisés par des grandes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire.

Figure 1 : Nombre d’entreprises exportatrices vers les États-Unis (EU) et montants des exportations (en Mds€) par catégorie d’entreprises en 2024



Source : DGDDI 2024 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI/DSECE
Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € en 2024 et présentes dans la source fiscale en 2022.
Note de lecture : 14 671 entreprises ont exporté vers les États-Unis en 2024. 42 % sont des microentreprises, 44 % des petites et moyennes entreprises et 14 % des entreprises de taille intermédiaire ou des grandes entreprises. Ces entreprises ont exporté 43,9 Mds€ de biens vers les États-Unis. 90 % de ces exportations sont réalisées par des entreprises intermédiaires ou grandes entreprises, 8 % par des petites et moyennes entreprises, le reste par des microentreprises.

¹Il s’agit à plus proprement parler d’entreprises au sens de la Loi de Modernisation de l’Économie : c’est-à-dire de la plus petite combinaison d’unités légales disposant d’une autonomie économique et financière. Ainsi, un grand groupe organisé autour de plusieurs pôles d’activités gérés indépendamment pourra être décrit dans les données en plusieurs entreprises. Pour la suite de l’étude, on qualifiera abusivement de « groupes » ces entreprises issues de groupes de sociétés et d’« entreprises indépendantes », les entreprises constituées d’une seule unité légale (cf. Méthodologie)

Par secteur d'activité, l'industrie concentre 80 % des exportations (36,1 Mds €). Ces flux sont réalisés à 94 % par des grandes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire (1 274 entreprises) notamment dans les secteurs de la construction aéronautique, de la fabrication de parfums, de préparations pharmaceutiques et de vins effervescents. Le reste est principalement porté par des entreprises commerciales (6,3 Mds€), aux trois quarts par les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises (411 entreprises). Il s'agit notamment d'entreprises du commerce de gros de boissons et d'articles d'habillement. Des entreprises de services exportent également des biens pour 1,5 Md€. Leurs activités sont très diverses. Il s'agit en particulier d'entreprises des secteurs de l'ingénierie, des études techniques, de la recherche et développement, des compagnies aériennes, des entreprises de transport ou d'entreposage ou des entreprises de la création artistique, des arts plastiques, du design. Les principaux produits échangés sont de l'instrumentation scientifique et technique, des pièces aéronautiques ou des produits du raffinage.

Quant à leur poids économique en France (cf. Figure 2), ces près de 14 700 entreprises exportatrices vers les États-Unis en 2024 (environ 0,3 % du nombre total des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers) réalisaient 2 055 Mds€ de chiffre d'affaires consolidé pour une valeur ajoutée de 482,5 Mds€, soit environ 35 % de la valeur ajoutée totale des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers en 2022. Leur chiffre d'affaires total à l'export, de 780,8 Mds€ en 2022, représentait en revanche près de 80 % du chiffre d'affaires à l'export de l'ensemble des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Figure 2 : Poids économique en France des entreprises exportatrices vers les États-Unis, montants en Mds€ et effectif en milliers

Categorie d'entreprise	Entreprises	Micro	PME	ETI	GE
Nombre d'entreprises	14 671	6 190	6 433	1 852	196
Chiffre d'affaires	2 054,8	4,9	85,6	508,3	1 456,0
Chiffre d'affaires à l'export	780,8	1,5	31,4	190,0	558,0
Valeur ajoutée	482,5	1,2	24,1	127,8	329,3
Masse salariale	210,4	0,6	13,0	60,4	136,4
Excédent brut d'exploitation	144,5	0,4	5,5	36,3	102,2
Effectif salarié en ETP	4 230,6	13,3	286,9	1 228,2	2 702,3

Source : DGDDI 2024 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI/DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € en 2024 et présentes dans la source fiscale en 2022.

Note : le chiffre d'affaires est consolidé. Lorsqu'il s'agit d'un groupe, les ventes réalisées entre filiales du groupe en France sont annulées. Ne sont prises en compte que les ventes réalisées en dehors du périmètre du groupe en France.

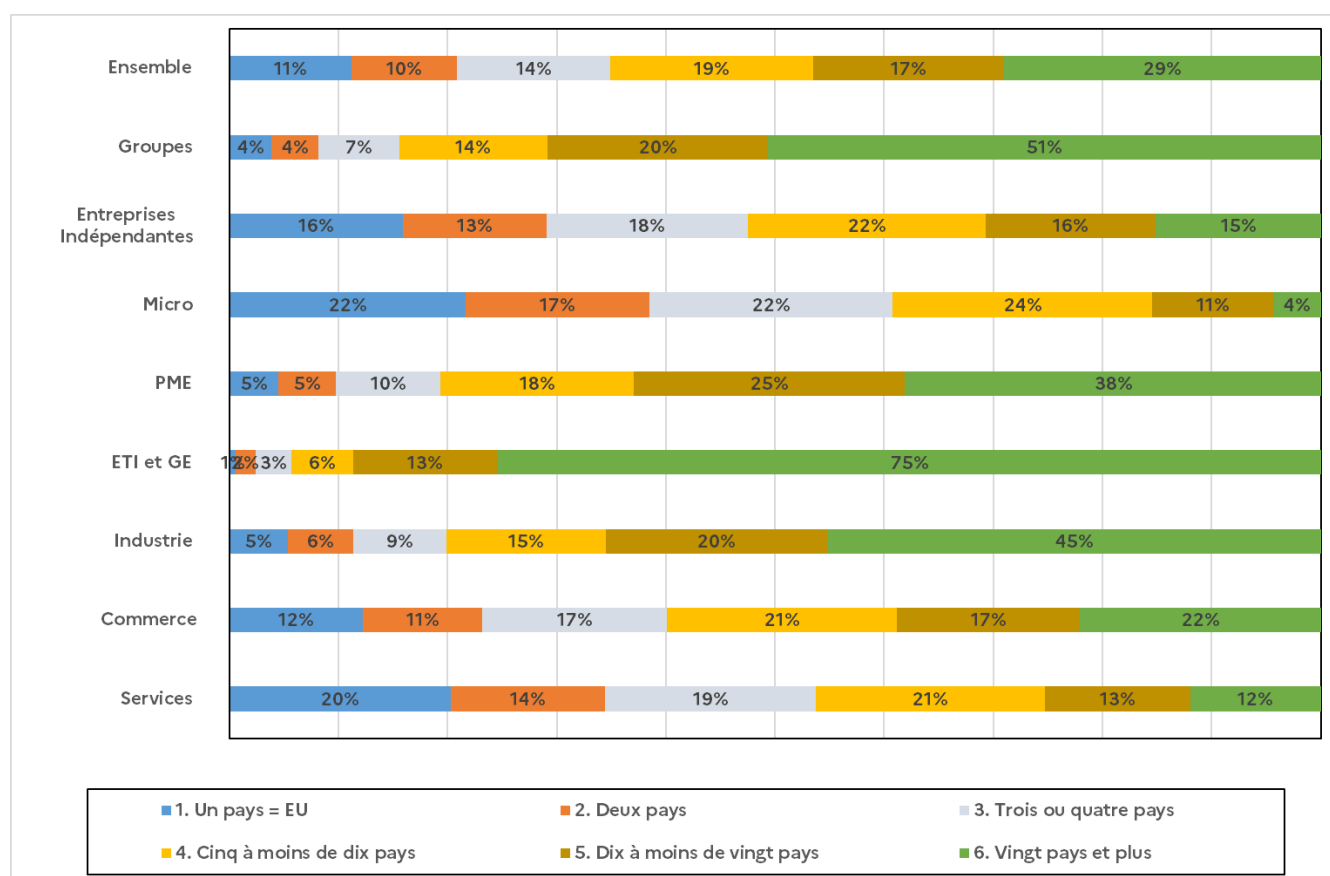
Note de lecture : Les 14 671 entreprises étudiées exportatrices vers les États-Unis en 2024 réalisaient en France en 2022 un chiffre d'affaires consolidé de 2 054,8 Mds€. Les 196 grandes entreprises réalisaient un chiffre d'affaires de 1 456,0 Mds€.

Au total, ces entreprises qui ont exporté vers les États-Unis en 2024 employaient un effectif salarié estimé en équivalent temps plein (ETP) à plus de 4,2 millions de salariés en 2022, soit 27,2 % de l'emploi salarié des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers. 2,7 millions de salariés en ETP sont employés dans des grandes entreprises, 1,2 million dans les entreprises de taille intermédiaire, 287 000 dans les PME et 13 000 dans les microentreprises.

En 2024, le marché américain représente globalement 10,6 % des exportations totales des entreprises présentes sur ce marché, mais avec une exposition plus forte pour les entreprises de petite taille

Parmi les entreprises exportatrices vers les États-Unis, la taille et l'organisation sont les principaux facteurs qui déterminent le degré d'exposition au marché américain. Les entreprises de petite taille, aux structures simples, opèrent sur des marchés moins diversifiés à l'international. Ces entreprises sont davantage exposées au marché américain. Pour certaines, il s'agit de leur unique marché à l'exportation. Ainsi, 22 % des microentreprises et 16 % des entreprises indépendantes n'exportent que vers le marché américain. Respectivement 17 % et 13 % d'entre elles exportent vers un second marché à l'international. Seuls 4 % des groupes opèrent à l'international exclusivement sur le marché américain. En revanche, plus de la moitié des groupes sont présents sur plus d'une vingtaine de marchés à l'exportation contre 15 % des entreprises indépendantes (cf. Figure 3 et Annexe 1). En moyenne, les groupes comptent quasiment trois fois plus de destinations à l'export que les entreprises indépendantes.

Figure 3 : Nombre de marchés à l'exportation des entreprises exposées au marché américain en 2024



Source : DGDDI 2024 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI/DSECE

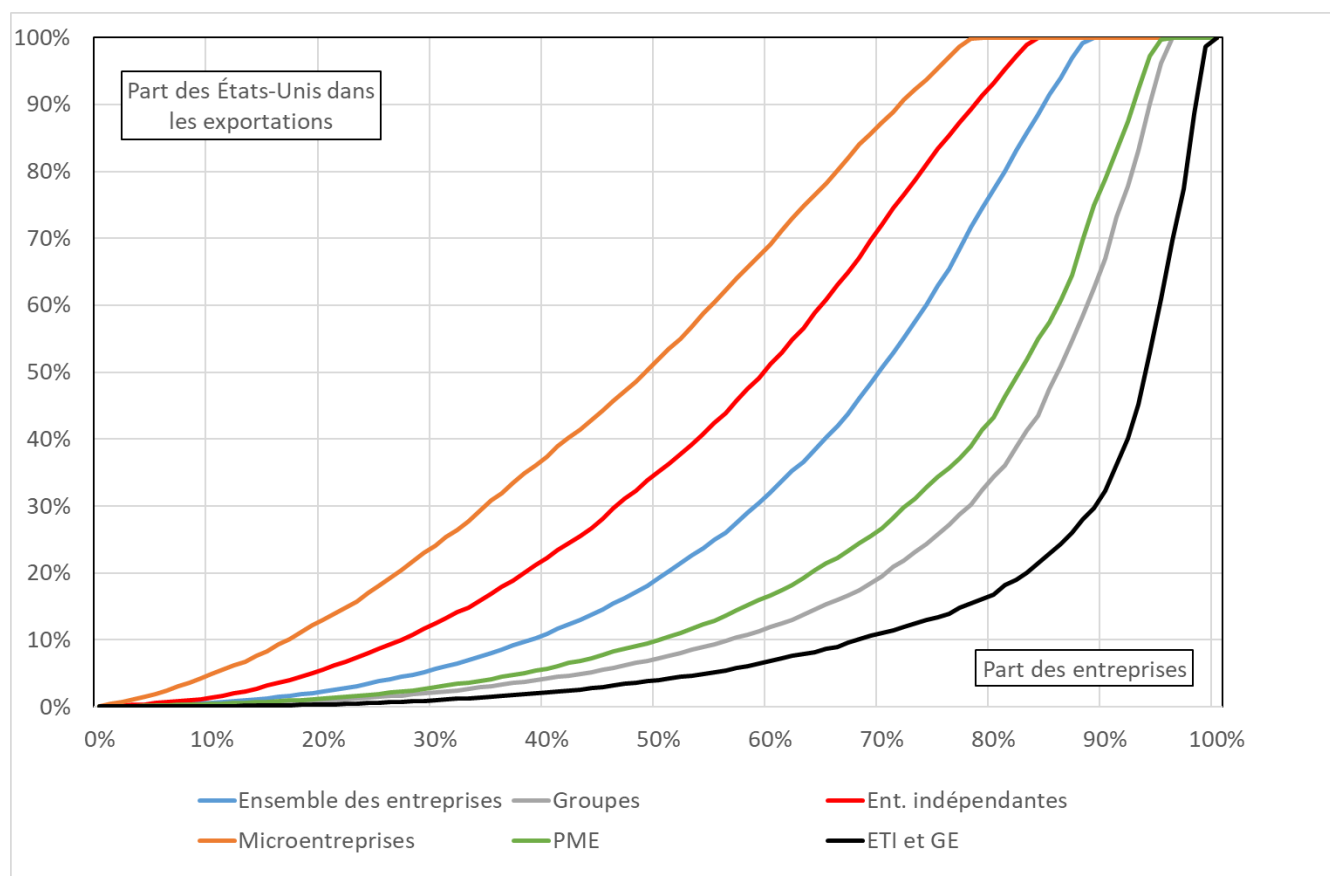
Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € en 2024 et présentes dans la source fiscale en 2022.

Note de lecture : Pour 11 % des entreprises ayant exporté aux États-Unis en 2024, il s'agit de leur seul marché à l'exportation. 10 % ont un second marché à l'exportation.

Globalement, pour les entreprises exportant aux États-Unis, ce marché représentait en 2024 10,6 % de leurs exportations totales. Cette proportion était de 10,3 % pour les groupes et de 13,8 % pour les entreprises indépendantes. Elle était de 12,7 % pour les PME et de 10,4 % pour les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, contre 31,3 % pour les microentreprises (cf. Annexe 2). Alors que près de trois quarts des groupes ont une exposition inférieure à 25 %, 57 % des entreprises indépendantes et 69 % des microentreprises ont une exposition supérieure à ce seuil (cf. Figure 4). Le

marché américain est majoritaire dans les exportations pour 30 % des entreprises exportatrices : pour seulement 14 % des groupes et 17 % des PME, mais pour une majorité de microentreprises (51 %).

Figure 4: Répartition de la part du marché américain dans les exportations des entreprises exportatrices vers les États-Unis en 2024



Source : DGDDI 2024 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € en 2024 et présentes dans la source fiscale en 2022.

Note de lecture : Pour 70 % des entreprises exportatrices vers les États-Unis, les exportations vers les États-Unis représentent moins de 50 % de leurs exportations totales, et donc pour 30 % des entreprises exportatrices vers les États-Unis, les exportations vers les États-Unis représentent plus de 50 % de leurs exportations totales. Cette proportion d'entreprises pour lesquelles les exportations vers les États-Unis sont majoritaires est de 14 % pour les groupes, mais de 40 % pour les entreprises indépendantes. Elle est de 51 % pour les microentreprises, 17 % pour les PME et 6 % pour les entreprises de taille intermédiaires et grandes entreprises.

11 % des entreprises n'exportent que vers les États-Unis (taux d'exposition à 100 %). Cette proportion est de 4 % pour les groupes mais de 16 % pour les entreprises indépendantes. Elle est de 22 % pour les microentreprises, de 5 % pour les PME et aucune entreprise intermédiaire ou grande entreprise n'est dans ce cas.

Par secteur d'activité, l'exposition au marché américain est la plus élevée dans la fabrication de boissons (21,9 %), la fabrication de matériel de transport hors construction automobile (aéronautique, chantiers navals...) (19,5 %) et dans l'industrie du cuir (15,2 %) (cf. Annexe 2).

Encadré : Les entreprises exposées à l'international à 100 % au marché américain

1 600 entreprises n'ont exporté que vers les États-Unis en 2024, pour un montant de 131 M€ de biens. Il s'agit aux quatre cinquièmes de microentreprises et pour le reste de PME et de quelques entreprises de taille intermédiaire. Ces entreprises employaient 60 000 salariés en ETP en 2022.

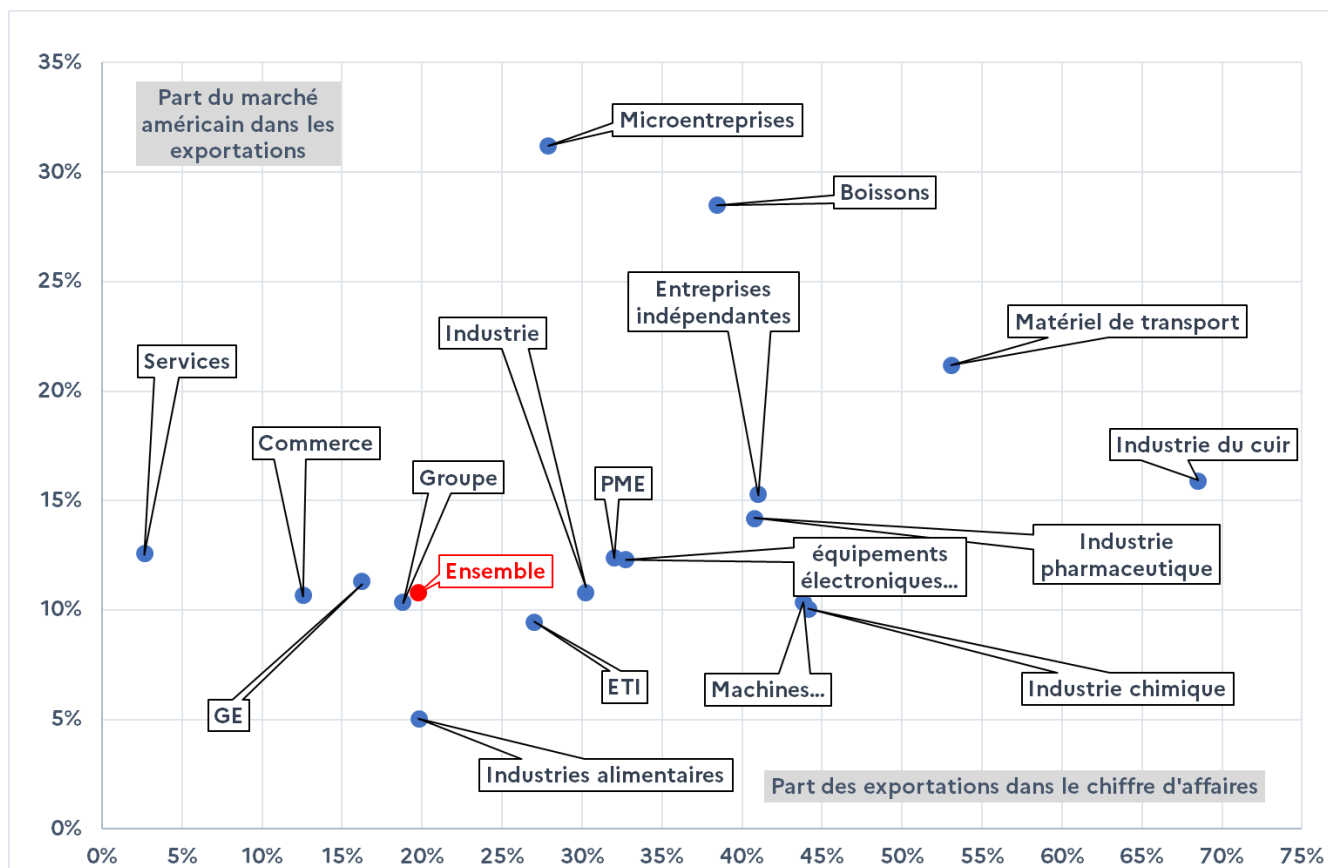
Parmi ces entreprises, la situation est assez clivée entre les 200 groupes, pour lesquels ces exportations exclusives vers les États-Unis représentent un poids très faible dans le chiffre d'affaires du groupe (0,5%) et les entreprises indépendantes, principalement des microentreprises, pour lesquelles le marché américain représentait une part nettement plus importante de leur activité.

Pour les microentreprises, en particulier, le marché américain représentait en 2022, 12,1 % de leur chiffre d'affaires. Il s'agit pour moitié d'entreprises commerciales, dans les secteurs du commerce de gros ou de détail de boissons ou le commerce de biens d'occasion. On compte aussi des entreprises dans la création artistique et les arts plastiques. Les biens échangés sont des boissons, des biens culturels, des meubles... Ces microentreprises exportaient 70 M€ de biens pour un chiffre d'affaires total de 570 M€. Elles employaient près de 1 700 salariés en ETP en 2022.

Des entreprises exposées en moyenne pour 2,1 % de leur chiffre d'affaires, mais pour près de 11 % dans l'aéronautique, la fabrication de boissons ou la maroquinerie

Outre les marchés à l'international, il convient, pour analyser le risque économique auquel sont confrontées ces entreprises, de prendre en compte la part du marché domestique. Une entreprise exportatrice avec les États-Unis comme principal marché à l'international peut néanmoins être globalement peu internationalisée ce qui limitera son risque (cf. encadré supra sur les entreprises ayant une exposition à 100 % au marché américain). À l'inverse, pour certains secteurs d'activité (construction aéronautique, navale, maroquinerie...), les produits sont par nature principalement destinés à l'exportation (cf. Figure 5 et Annexe 3).

Figure 5 : Exposition au commerce international et au marché américain à l'international (en 2022) selon le type d'entreprise, la taille et le secteur d'activité.



Source : DGDDI 2022 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € et présentes dans la source fiscale en 2022.

Note : Les secteurs industriels retenus ici sont les principaux secteurs d'exportation vers les États-Unis et/ou les plus exposés. Pour établir la comparaison entre exportations et chiffres d'affaires, toutes les données de ce graphique sont relatives à 2022. La part du marché américain à l'export était alors similaire à celle de 2024 (10,8 % contre 10,6 % en 2024).

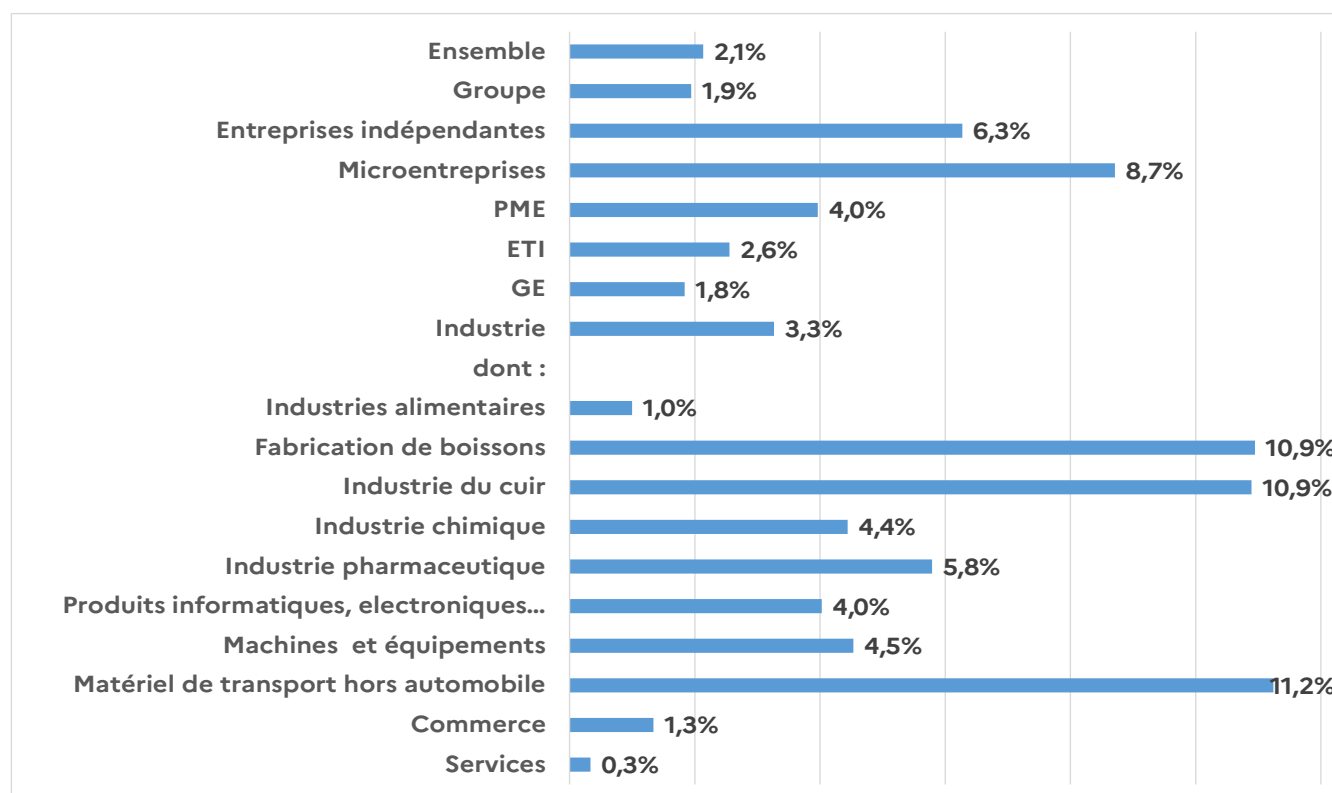
Note de lecture : Pour les entreprises ayant exporté aux États-Unis en 2022, les exportations représentaient 19,8 % de leur chiffre d'affaires. Le marché américain représentait 10,8 % des exportations. L'industrie du cuir, très internationalisée, a une part du chiffre d'affaires à l'export de 68,5 %, et la part du marché américain dans l'ensemble des exportations y est de 15,9 %.

Les exportations vers les États-Unis ont ainsi été rapportées au chiffre d'affaires consolidé des entreprises². Pour l'ensemble des entreprises du champ de l'étude (entreprises qui ont exporté vers les États-Unis en 2024 et présentes en 2022), les exportations vers les États-Unis représentaient 2,1 % de leur chiffre d'affaires en 2022.

²Lorsqu'il s'agit d'un groupe, les ventes réalisées entre filiales du groupe en France sont annulées. Ne sont prises en compte que les ventes réalisées en dehors du périmètre du groupe en France. Les données des liasses fiscales ont été confrontées aux données des douanes pour le dernier millésime disponible au moment de l'étude, soit l'année 2022.

Le constat est similaire à précédemment : plus les entreprises exportatrices sont de petite taille, de structure simple, plus elles sont exposées à l'international en général et au marché américain en particulier (cf. Figure 6). Les microentreprises sont exposées au marché américain pour 8,7 % de leur chiffre d'affaires, les entreprises indépendantes pour 6,3 % alors que les groupes et les grandes entreprises présentent des expositions moyennes inférieures à 2,0 %. En effet, outre la diversité de leurs marchés à l'international, les grandes entreprises qui exportent aux États-Unis disposent également d'une assise plus développée sur le marché intérieur. Ainsi, les 5 800 groupes identifiés comme exportateurs vers les États-Unis rassemblent en 2024 8 600 filiales qui exportent aux États-Unis, sur un total de près de 44 300 filiales en France. Alors que leur chiffre d'affaires total se monte à près de 22 fois celui des entreprises indépendantes qui exportent vers les États-Unis, leurs exportations vers les États-Unis ne sont que sept fois plus importantes que celles des entreprises indépendantes.

Figure 6 : Exposition au marché américain : part des exportations vers les États-Unis rapportées au chiffre d'affaires (en 2022)



Source : DGDDI 2022 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € et présentes dans la source fiscale en 2022.

Note : Les secteurs industriels d'exportation vers les États-Unis retenus ici sont les principaux et/ou les plus exposés.

Note de lecture : Pour les entreprises ayant exporté aux États-Unis, en 2022, ces exportations représentaient 2,1 % de leur chiffre d'affaires. Cette part était de 8,7 % pour les microentreprises et de 3,3 % pour les entreprises industrielles (cf. Annexe 4 pour des éléments de distribution).

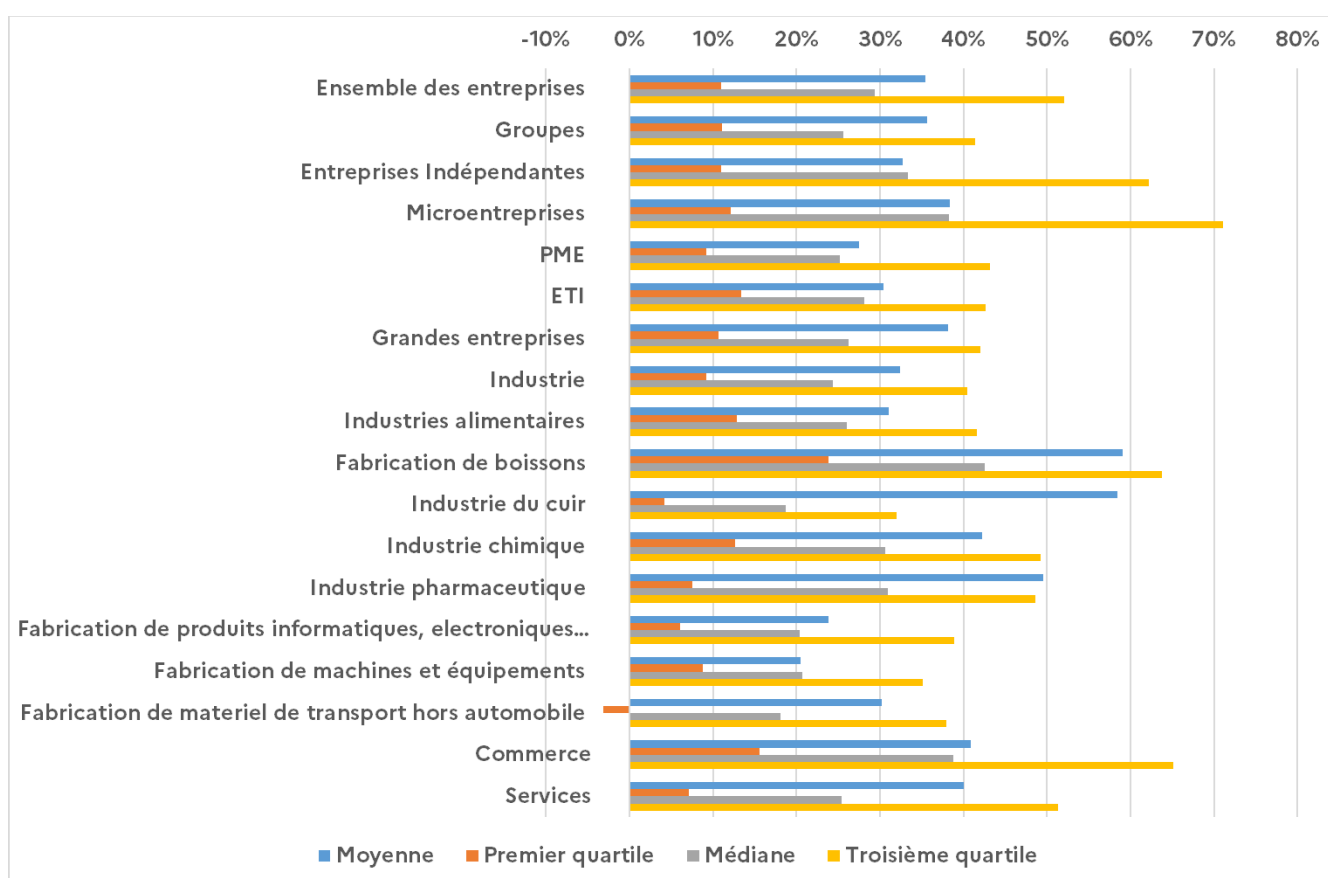
Outre les questions de taille et d'organisation, les effets sectoriels sont également très marqués avec des expositions élevées autour de 11 % en moyenne pour les entreprises exportatrices des secteurs industriels des matériels de transport hors automobile (construction aéronautique, navale...), de la fabrication de boissons et de la maroquinerie. Alors que les entreprises industrielles exportent aux États-Unis en moyenne un montant équivalent à 3,3 % de leur chiffre d'affaires, les industries de fabrication de matériel de transport (hors automobile) contribuent pour un tiers à cette exposition.

Des marges des entreprises exportatrices en moyenne plus élevées, mais très hétérogènes suivant la taille, l'organisation et le secteur d'activité des entreprises

Parmi les indicateurs pour décrire la situation économique des entreprises, le taux de marge³ (cf. Méthodologie pour la définition) traduit leur pouvoir de marché dans la fixation de leur prix en lien avec le niveau de gamme de leur produit et de l'intensité concurrentielle à laquelle elles sont confrontées. Dans le contexte des tarifs douaniers additionnels instaurés par les États-Unis, un taux de marge élevé témoigne de la capacité de l'entreprise à conserver sa clientèle en dépit de la hausse des tarifs douaniers, voire à absorber en tout ou partie la hausse des droits de douane pour ses clients en abaissant ses prix.

Les entreprises présentes à l'exportation sur le marché américain abordent la hausse des tarifs douaniers avec des marges plus élevées que la moyenne des entreprises des secteurs marchands. Le taux de marge des entreprises exportant vers le marché américain était en moyenne de 35,5 % en 2022⁴ contre 27,9 % pour l'ensemble des entreprises en France⁵.

Figure 7 : Taux de marge des entreprises exportatrices vers les États-Unis en 2022



Source : DGDDI 2022 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 €, présentes dans la source fiscale en 2022 et ayant réalisé une valeur ajoutée positive.

Note : Les secteurs industriels d'exportation vers les États-Unis retenus ici sont les principaux et/ou les plus exposés.

Note de lecture : Les entreprises ayant exporté aux États-Unis en 2022 avaient en moyenne un taux de marge de 35,5 %. Un quart avait un taux de marge inférieur à 11 % (premier quartile), la moitié un taux de marge inférieur à 29,3 % (médiane). Enfin, trois quarts des entreprises avaient un taux de marge inférieur à 52,1 % (troisième quartile).

³ Avec les données disponibles, les déclarations fiscales des entreprises, on dispose de l'information sur leurs résultats en France : valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation donc une mesure globale du taux de marge sans pouvoir distinguer les marges à l'exportation et sur le marché domestique.

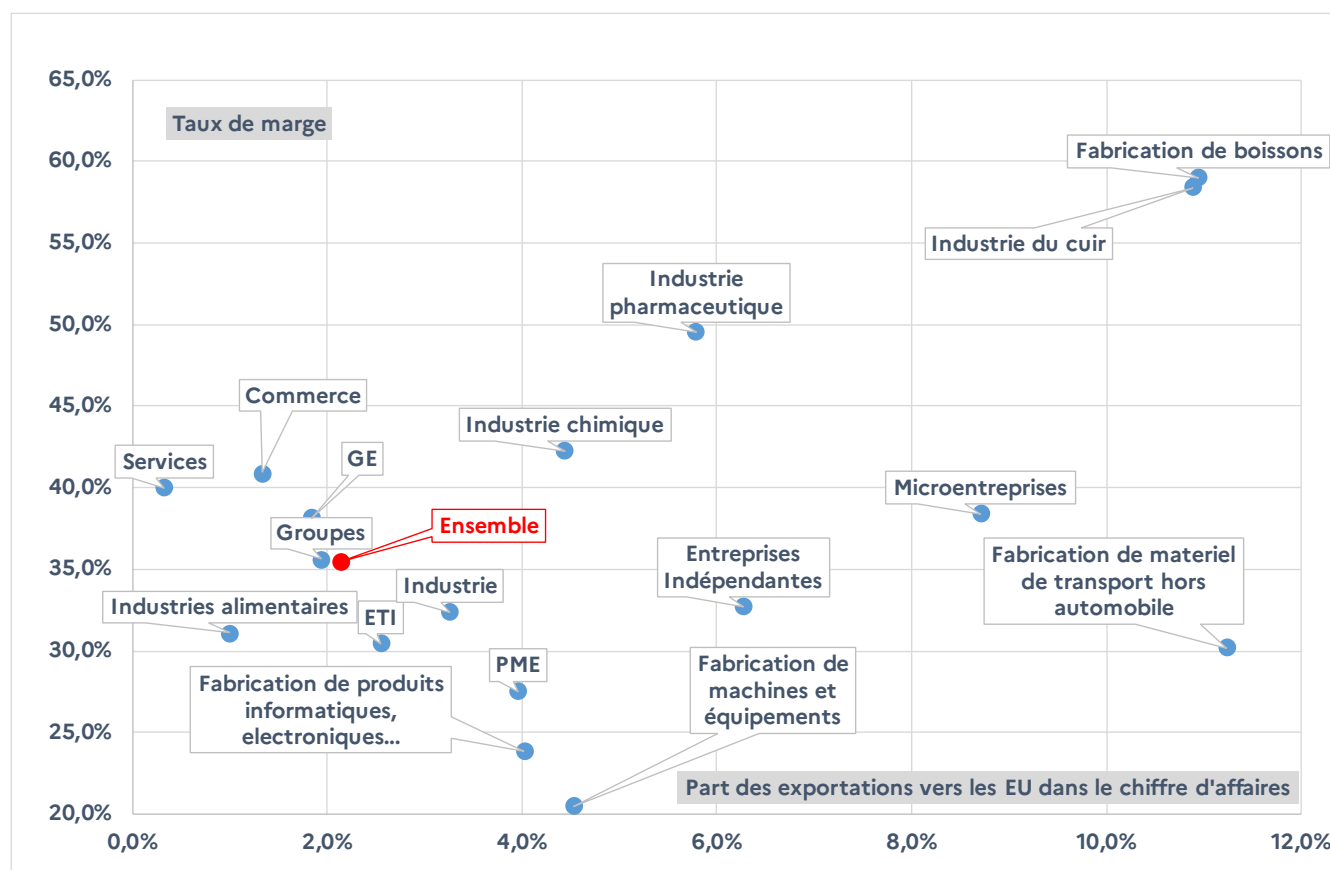
⁴ En excluant du calcul les entreprises présentant une valeur ajoutée négative, sinon le taux de marge était de 31,8 % sur l'ensemble des entreprises.

⁵ Source INSEE analyses n° 101 : « Panorama de l'appareil productif en 2022 », C. Lefebvre, J.P. Martin, publié le 5 décembre 2024.

La situation est surtout très contrastée avec un quart des entreprises présentant un taux de marge inférieur à 11 % et un quart des entreprises avec un taux de marge supérieur à 52,1 %, soit un écart entre le premier et le troisième quartiles de plus de 40 points (cf. Figure 7). Le taux de marge tend à croître avec la taille des entreprises. Il est en moyenne de 27,6 % pour les PME, de 30 % pour les entreprises de taille intermédiaire, et de 38,2 % pour les grandes entreprises. Il est également un peu plus élevé dans les organisations plus complexes : de 35,6 % pour les groupes contre 32,7 % pour les entreprises indépendantes.

Toutefois, le taux de marge est en moyenne le plus élevé pour les microentreprises, soit 38,4 %. La dispersion des situations y est la plus forte (écart entre le premier et le troisième quartiles de 59 points) avec des valeurs élevées du taux de marge pour des produits et des effets sectoriels spécifiques, par exemple dans la fabrication ou le commerce de boissons.

Figure 8 : Exposition au marché américain et taux de marge des entreprises exportatrices vers les États-Unis (EU) en 2022



Source : DGDDI 2022 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 €, présentes dans la source fiscale en 2022 et ayant réalisé une valeur ajoutée positive.

Note : Les secteurs industriels retenus ici sont les principaux secteurs d'exportation vers les États-Unis et/ou les plus exposés. Plus une catégorie sera positionnée en bas à droite du graphique, plus elle sera exposée à la hausse des tarifs douaniers tout en ayant de moindres capacités à s'adapter au choc.

Note de lecture : Les entreprises de la fabrication de matériel de transport étaient exposées à hauteur de 11,2 % de leur chiffre d'affaires pour un taux de marge de 30,2 %. Pour l'ensemble des entreprises exportatrices vers les États-Unis, ces ratios étaient de 2,1 % et 35,5 %.

Si on met en regard l'exposition au marché américain, avec le taux de marge des entreprises, la relation entre l'exposition des entreprises au marché américain et leur capacité à absorber le choc n'apparaît pas univoque. En confrontant ces deux dimensions, il apparaît que la situation sera notamment plus difficile pour les industries de fabrication de matériel de transport (construction aéronautique et navale) et par ailleurs pour les microentreprises et pour les entreprises indépendantes (cf. Figure 8).

Pour combiner l'ampleur du choc, fonction du montant des exportations, et la situation économique des entreprises, l'impact est simulé en se plaçant à titre illustratif dans la situation extrême où l'entreprise voudrait neutraliser intégralement l'effet de hausse des tarifs pour sa clientèle en réduisant ses marges. Le choc subi est traduit en une baisse des prix à l'exportation et son ampleur est mesurée par la baisse induite du taux de marge. L'effet est simulé, à titre illustratif, pour une hausse généralisée des tarifs de 10 % et de 30 %. Une hausse de 10 %⁶ reste d'un ordre de grandeur comparable aux fortes fluctuations récentes qu'a pu connaître le cours de l'euro / dollar. À l'automne 2024, avec les résultats des élections, le dollar s'était fortement apprécié de l'ordre de 7 %. Depuis les annonces des politiques tarifaires, il a reperdu l'ensemble de ses gains, se dépréciant de plus de 10 %. En revanche, une hausse de 30 % des droits de douane constituerait un choc inédit.

Figure 9 : Hausse des tarifs douaniers : montants en Mds€ et équivalent en baisse du taux de marge

	Exportations vers les EU, en Mds €	Tx marge	Hypothèses sur droits de douane additionnels			
			10%		30%	
			Droits de douane additionnels, en Mds €	Baisse du taux de marge, en points	Droits de douane additionnels, en Mds €	Baisse du taux de marge, en points
Ensemble des entreprises	42,6	35,5%	4,3	0,6	12,8	1,9
<i>Organisation :</i>						
Groupes	37,2	35,6%	3,7	0,6	11,2	1,7
Entreprises Indépendantes	5,4	32,7%	0,5	2,0	1,6	6,5
<i>Catégorie d'entreprise :</i>						
Microentreprises	0,4	38,4%	0,0	2,0	0,1	6,3
PME	3,3	27,6%	0,3	1,0	1,0	3,1
ETI	13,4	30,5%	1,3	0,8	4,0	2,3
Grandes entreprises	25,5	38,2%	2,5	0,5	7,6	1,6
<i>Principaux secteurs :</i>						
Industrie	35,1	32,4%	3,5	1,2	10,5	3,6
Industries alimentaires	1,4	31,1%	0,1	0,4	0,4	1,3
Fabrication de boissons	3,3	59,0%	0,3	1,8	1,0	6,0
Industrie du cuir	0,9	58,4%	0,1	1,1	0,3	3,6
Industrie chimique	4,1	42,3%	0,4	1,0	1,2	3,0
Industrie pharmaceutique	2,8	49,5%	0,3	0,9	0,9	2,9
Fabrication de produits informatiques, électroniques...	1,4	23,8%	0,1	0,8	0,4	2,4
Fabrication de machines et équipements	2,4	20,5%	0,2	1,5	0,7	4,6
Fabrication de matériel de transport hors automobile	11,7	30,2%	1,2	3,8	3,5	12,8
Commerce	6,2	40,8%	0,6	0,6	1,9	1,8
Services	1,3	40,0%	0,1	0,0	0,4	0,1

Source : DGDDI 2022 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 €, présentes dans la source fiscale en 2022 et ayant réalisé une valeur ajoutée positive.

Note : Les secteurs industriels d'exportation vers les États-Unis retenus ici sont les principaux et/ou les plus exposés.

Note de lecture : Pour des taxes additionnelles de 10 %, les droits s'élèveraient à 4,3 Mds€. Ce montant équivaldrait à une baisse du taux de marge des entreprises exportatrices vers les États-Unis de 0,6 point si elles neutralisaient entièrement la hausse des droits de douanes par une baisse de leurs prix⁷.

Le choc subi avec des tarifs à 10 % équivaut pour l'ensemble des entreprises à une baisse du taux de marge de 0,6 point (respectivement de 1,9 point pour une hausse des tarifs douaniers de 30 %). Les groupes, prépondérants dans les flux échangés, subiraient un choc similaire (cf. Figure 9). En

⁶Ce taux de 10 % est celui actuellement appliqué par les États-Unis à l'Union européenne pour l'ensemble des produits hors automobile (25 %), acier et aluminium (25 %) et produits exemptés.

⁷Le calcul est effectué toutes choses égales par ailleurs. En particulier, la masse salariale demeure inchangée. Dans le calcul du nouveau taux de marge, les tarifs douaniers additionnels réduisent la valeur ajoutée au dénominateur et l'excédent brut d'exploitation au numérateur. La baisse du taux de marge est obtenue par différence entre la nouvelle valeur obtenue et l'ancienne.

revanche, les entreprises indépendantes et les microentreprises subiraient l'équivalent d'une baisse du taux de marge de 2 points (respectivement de 6,5 et 6,3 points à 30 %). Par ailleurs, comme vu précédemment, les effets sectoriels spécifiques sont particulièrement importants. La fabrication de matériel de transport hors automobile serait la plus affectée avec une baisse de 3,8 points (respectivement 12,8 points à 30 %). Viendrait ensuite la fabrication de boissons, avec - 1,8 point (respectivement - 6,0 points) ainsi que la fabrication de machines et équipements : - 1,5 point (respectivement - 4,6 points). Pour ce dernier secteur, l'exposition au marché américain est plus faible que pour d'autres industries (4,5 % du chiffre d'affaires), néanmoins, le taux de marge plus faible entraîne un effet plus marqué de la hausse des tarifs si elle se traduisait en baisse des prix.

2 000 entreprises exposées au marché américain dans une proportion de 10 % ou plus de leur chiffre d'affaires

Un peu plus de 2 000 entreprises exportatrices vers les États-Unis en 2024 seraient exposées à plus de 10 % de leur chiffre d'affaires sur la base de leurs résultats en 2022.

Plus qu'une exposition spécifique au marché américain, c'est surtout l'ouverture à l'international qui caractérise l'activité de ces entreprises. En 2024, elles exportaient un montant de 22,7 Mds€ vers les États-Unis pour des exportations totales de 83,4 Mds€ soit une part du marché américain de 27,2 % (30,2 % en 2022). En 2022, leur chiffre d'affaires s'élevait à 109 Mds€, la part du chiffre d'affaires à l'export s'élevait ainsi à 70,9 %⁸ (cf. Figure 10) et la part du marché américain dans leur chiffre d'affaires était en moyenne de 21,4 %.

Ces entreprises assurent un peu plus de la moitié des exportations vers les États-Unis et subissent donc un peu plus de la moitié du choc lié aux tarifs douaniers. En particulier, par produits, elles réalisent les trois quarts des exportations de boissons, 72 % des exportations de matériel de transport hors automobile, 77 % des exportations de produits de maroquinerie à destination des États-Unis. Avec un taux de marge moyen de 51,8 %, le choc subi, traduit en une baisse du taux de marge, serait équivalent à une baisse de 3,1 points avec des tarifs additionnels de 10 % et de 10,7 points avec des tarifs additionnels de 30 %. Les entreprises indépendantes, trois quarts de cette population, les microentreprises, la moitié de cette population, subiraient l'impact le plus prononcé.

Figure 10 : Résultats pour les entreprises exposées au marché américain à 10 % ou plus de leur chiffre d'affaires

	Nombre	Exportations vers EU 2022 en Mds €	Exportations vers EU / CA	Exportations vers EU / Total des exportations	Total des exportations / CA	Taux de marge	Hypothèses sur droits de douane additionnels	
							10%	30%
							Baisse du taux de marge, en points	Baisse du taux de marge, en points
Ensemble	2 087	23,3	21,4%	30,2%	70,9%	51,8%	-3,1	-10,7
<i>Organisation :</i>								
Groupes	556	19,3	19,5%	28,3%	69,0%	53,4%	-2,6	-8,9
Entreprises Indépendantes	1 531	4,0	39,6%	44,1%	89,8%	27,8%	-14,7	-
<i>Catégorie d'entreprise :</i>								
Microentreprises	1 110	0,2	27,7%	51,7%	53,6%	43,2%	-7,5	-30,6
PME	786	2,0	23,0%	35,0%	65,8%	27,6%	-5,9	-21,0
ETI et GE	191	21,1	21,2%	29,6%	71,5%	53,7%	-2,9	-10,0
<i>Principaux secteurs :</i>								
Industrie	752	19,1	22,0%	31,0%	71,1%	45,8%	-3,7	-13,0
Commerce	1 005	3,6	18,5%	25,9%	71,3%	76,7%	-1,1	-3,8
Services	321	0,6	21,7%	35,1%	61,8%	37,2%	-3,6	-12,3

Source : DGDDI 2024 et 2022 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € en 2024, présentes dans la source fiscale en 2022.

Note de lecture : 2 087 entreprises sont exposées au marché américain à hauteur de plus de 10 % de leur chiffre d'affaires, en moyenne à hauteur de 21,4 %. Le marché américain pèse 30,2 % de leurs exportations. Ces derniers représentent 70,9 % de leur chiffre d'affaires. Leur taux de marge de 51,8 % subit un choc avec une hausse de 10 % les tarifs douaniers d'une ampleur équivalente à une baisse du taux de marge de 3,1 points (respectivement 10,7 points avec des taux à 30 %).

⁸ En 2022, les exportations vers les États-Unis s'élevaient à 23,3 Mds€ et les exportations totales à 77,3 Mds€ soit une part du marché américain dans les exportations de 30,2 % et une part des exportations dans le chiffre d'affaires de 70,9 %.

1. Définitions

Groupe : un groupe de sociétés est une entité économique formée par une société contrôlante et l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle. Les groupes sont appréhendés ici selon leur contour restreint, soit l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Dans cette définition, les groupes forment des ensembles disjoints deux à deux.

Dans cette étude, les groupes peuvent être divisés en plusieurs **entreprises**.

La notion d'entreprise et la catégorie d'entreprise sont définies dans le décret d'application (n°2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie, « relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique ».

Entreprise : l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Concrètement, l'entreprise est :

- soit une unité légale (entité juridique identifiée par son numéro Siren, qui peut être un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production indépendante ;
- soit un regroupement économiquement pertinent (intervenant sur le marché, regroupant l'ensemble des facteurs de production, ayant une autonomie de décision, etc.) d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés.

Catégories d'entreprise : quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n°2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique : les petites et moyennes entreprises dont les microentreprises ; les entreprises de taille intermédiaire ; les grandes entreprises.

Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Parmi elles, **les microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Dans l'étude on désignera par PME les petites et moyennes entreprises à l'exclusion des microentreprises.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Les grandes entreprises (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Taux de marge : c'est le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée (VA). La valeur ajoutée est exprimée au coût des facteurs : augmentée des subventions d'exploitation et déduction faite des impôts sur la production. Elle exprime la part de la richesse associée à l'activité économique affectée à la rémunération du facteur capital.

Pour en savoir plus :

- [1] « Échanges commerciaux de la France avec les États-Unis, droits de douane et spécificités françaises par rapport à l'UE », Douanes, DGDDI, Etudes et éclairages n°100, mai 2025
- [2] « Panorama du système productif en 2022 », INSEE Analyses n°101, décembre 2024
- [3] « Le tissu productif par catégorie d'entreprises en 2022 », INSEE Focus n° 343, décembre 2024.

2. Constitution du champ de l'étude

L'enjeu de l'étude est d'étudier la situation microéconomique des entreprises exposées au marché américain en l'analysant à l'aune des caractéristiques de leur activité économique en France. Pour mobiliser cette information, différents appariements de fichiers ont été menés.

Le point de départ de l'étude est l'ensemble des flux réalisés à l'export et à l'import avec les États-Unis en 2024, flux identifiés à partir des données des Douanes (Source : DGDDI / DSECE)⁹. Ces flux permettent d'identifier des opérateurs du commerce extérieur.

Dans un second temps, ces opérateurs sont retracés dans le répertoire Sirene. Sont notamment exclus lors de cette étape les opérateurs étrangers identifiés par un SIREN conventionnel¹⁰. Est obtenue une liste d'unités légales portant des flux à l'export ou à l'import avec les États-Unis et caractérisées par un numéro SIREN.

Dans un troisième temps, cette base d'unités légales est appariée au fichier des liasses fiscales des entreprises (dispositif ESANE, dernier millésime disponible 2022) pour mobiliser l'information sur leur activité économique en France : chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectif salarié, excédent brut d'exploitation... Cet appariement permet également de se ramener au champ des unités légales des secteurs marchands, champ pertinent pour cette étude. Outre les unités non marchandes voire financières, les unités agricoles sont également retirées du champ lors de cette opération car absentes du champ de la source ESANE. Sont également éliminés les mouvements survenus entre 2022 et 2024 qu'il s'agisse de créations de nouvelles unités ou de cessations d'unités qui ont échangé en 2022 et ont ensuite cessé leur activité du fait de radiation, de fusion... Le principal facteur de réduction du champ concerne les unités étrangères enregistrées au répertoire Sirene mais non enregistrées au répertoire du commerce et des sociétés (RCS). Ces cas particuliers peuvent être par ailleurs identifiés par leur catégorie juridique dans le répertoire (CJ : 3220). Parmi les exclusions, les montants de leur flux s'avèrent les plus importants notamment à l'import. Il peut s'agir de flux de quasi-import : import en France par une unité étrangère avant d'être réexporté. Dans cette hypothèse, ces flux seraient neutres sur le solde tout en affectant le solde bilatéral avec les États-Unis.

Dans un quatrième temps, le dispositif ESANE de l'INSEE permet, outre les liasses fiscales, de mobiliser l'information sur les liaisons financières entre les unités légales (fichier LIFI). Sont ainsi disponibles les résultats en entreprises au sens de la Loi de Modernisation de l'Économie : groupes de sociétés et entreprises indépendantes. Lors de cette étape, sont ajoutées au champ de l'étude toutes les autres filiales en France qui n'échangent pas avec les États-Unis mais qui sont détenues par des groupes qui échangent avec les États-Unis.

Enfin, les statistiques du commerce extérieur englobent un grand nombre d'opérateurs pour de très petits montants à l'export, parfois sur un seul marché. La présence de ces petits opérateurs si elle n'affecte pas les ordres de grandeur des flux échangés peut biaiser l'analyse des distributions en sur-représentant les très petits opérateurs actifs occasionnellement sur un seul marché. Pour axer l'étude sur les entreprises avec un minimum de poids économique, ont été exclues les entreprises qui échangeaient avec les États-Unis pour un montant inférieur à 1 000 €. Par ailleurs, les déclarations des exportations à la douane doivent être effectuées à partir d'un montant de 1 000 euros ou d'une masse

⁹Pour une synthèse macroéconomique sur les échanges bilatéraux avec les États-Unis : https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/A129/data_brutes.asp?id=P30US_Z3310_Z3300

¹⁰ Exemples : société étrangère non immatriculée 888 888 888, opérateur occasionnel : 999 999 999.

de 100 kilogrammes. Cette restriction réduit d'un quart le nombre d'opérateurs à l'exportation (4 780 opérateurs sur un total de 19 451), mais les montants exportés vers les États-Unis varient peu (- 24 M€ en 2024).

Figure 11 : Constitution du champ de l'étude, passage des données des Douanes à la base des entreprises échangeant avec les États-Unis (EU) en 2024

Montants en Mds €	Nombre	Exportations vers EU	Total des exportations	Nombre	Importations des EU	Total des importations	Solde avec EU	Solde
Douanes 2024	28 074	47,8	415,2	43 651	52,9	497,3	-5,1	-82,1
Pertes : Siren absents, entreprises étrangères non enregistrées (Siren conventionnels)	59	0,8	11,2	253	3,6	21,5	-2,7	-10,3
Appariement Sirene 2024	28 015	46,9	403,9	43 398	49,3	475,8	-2,3	-71,9
Pertes	5 687	3,0	26,1	5 757	6,1	63,6	-3,1	-37,4
dont							0,0	0,0
Agriculture - pêche	3 604	0,3	2,1	437	0,0	0,4	0,3	1,7
Non marchand	144	0,0	0,0	439	0,1	0,5	-0,1	-0,4
Créations en 2023 ou 2024	579	0,0	0,5	1 558	0,2	1,8	-0,1	-1,4
Cessions en 2024	262	0,0	0,0	256	0,0	0,0	0,0	0,0
Entreprises étrangères enregistrées au répertoire (catégorie juridique 3220)	161	2,4	21,8	832	4,8	55,6	-2,3	-33,8
Appariement Fare 2022	22 328	43,9	377,8	37 641	43,2	412,2	0,8	-34,4
Passage en entreprise								
Filiales de groupes	9 696	38,6	337,8	15 706	35,4	341,2	3,2	-3,4
Entreprises indépendantes	12 632	5,3	40,0	21 935	7,8	71,1	-2,5	-31,1
Groupes	6 819	38,6	379,3	10 274	35,4	390,9	3,2	-11,6
Entreprises	19 451	44,0	419,3	32 209	43,2	462,0	0,8	-42,7
Exclusion : moins de 1 000 €								
Entreprises indépendantes	3 727	0,0	1,4	9 372	0,0	5,8	0,0	-4,4
Groupes	1 053	0,0	5,0	2 570	0,0	11,2	0,0	-6,2
Entreprises	4 780	0,0	6,4	11 942	0,0	17,0	0,0	-10,6
Champ de l'étude								
Entreprises indépendantes	8 905	5,3	38,6	12 563	7,8	65,3	-2,5	-26,6
Groupes	5 766	38,6	374,3	7 704	35,4	379,7	3,2	-5,4
Entreprises	14 671	43,9	412,9	20 267	43,2	445,0	0,8	-32,0

Source : DGDDI 2024 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI/DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté ou importé vers les États-Unis plus de 1 000 € en 2024 et présentes dans la source fiscale en 2022.

L'importance des unités étrangères atypiques sur le solde bilatéral avec les États-Unis :

Il convient de relever l'importance des unités atypiques : siren non conventionnels et unités étrangères non enregistrées au RCS (CJ : 3220) dans les flux de commerce extérieur avec les États-Unis. Ces unités totalisent 8,3 Mds€ d'importations et 3,3 Mds€ d'exportations en 2024. Elles contribuent ainsi au solde bilatéral avec les États-Unis pour -5,1 Mds€ soit près de l'équivalent du déficit global avec les États-Unis. Hors ces unités, le solde bilatéral est en léger excédent.

Figure 12 : Poids des unités atypiques dans les flux bilatéraux avec les États-Unis (EU) en 2024

Montants en Mds €	Nombre	Exportations vers EU	Total des exportations	Nombre	Importations des EU	Total des importations	Solde avec EU	Solde
Douanes 2024	28 074	47,8	415,2	43 651	52,9	497,3	-5,1	-82,1
Siren absents entreprises étrangères non enregistrées (Siren conventionnels)	59	0,8	11,2	253	3,6	21,5	-2,7	-10,3
Entreprises étrangères enregistrées au répertoire (catégorie juridique 3220)	161	2,4	21,8	832	4,8	55,6	-2,3	-33,8
Total Siren atypiques	220	3,3	33,0	1 085	8,3	77,1	-5,1	-44,1
Douanes 2024 hors entreprises étrangères	27 854	44,5	382,2	42 566	44,5	420,3	0,0	-38,1

Source : DGDDI 2024 / INSEE SIRENE 2024 / calculs DGDDI/DSECE

Champ : Unités ayant échangé avec les États-Unis en 2024.

ANNEXES

Annexe 1 : Nombre de marchés à l'exportation des entreprises exposées au marché américain en 2024

	Moyenne	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile
Ensemble des entreprises	16	3	8	23
<i>Organisation :</i>				
Groupes	27	8	20	38
Entreprises indépendantes	10	2	5	12
<i>Catégorie d'entreprise :</i>				
Microentreprises	6	2	3	7
PME	18	6	14	27
ETI	41	19	37	58
Grandes entreprises	68	38	66	99
<i>Principaux secteurs :</i>				
Industrie	24	6	17	34
Industries alimentaires	29	8	21	41
Fabrication de boissons	21	5	12	27
Industrie du cuir	17	4	11	23
Industrie chimique	36	14	32	53
Industrie pharmaceutique	42	14	29	68
Fabrication de produits informatiques, électroniques...	24	7	17	34
Fabrication de machines et équipements	30	12	23	42
Fabrication de matériel de transport hors automobile	23	5	15	32
Commerce	13	3	6	17
Services	9	2	4	10

Source : DGDDI 2024 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € en 2024 et présentes dans la source fiscale en 2022.

Note : Les secteurs industriels retenus ici sont parmi les principaux secteurs d'exportation vers les États-Unis et/ou les plus exposés.

Note de lecture : Pour les entreprises ayant exporté aux États-Unis, en 2024, les entreprises exportaient en moyenne vers 16 pays dont les États-Unis. La moitié des entreprises exportaient vers huit pays ou moins, un quart vers trois pays ou moins. Les trois quarts exportaient vers vingt-trois pays ou plus.

Annexe 2 : Exposition des entreprises exportatrices au marché américain, en 2024

	Nombre d'entreprises	Exportations vers EU, en Mds €	Répartition des exportations vers EU	Total des exportations, en Mds €	Part des exportations vers EU dans le total des exportations, en %
Ensemble des entreprises	14 671	43,9	100,0	412,9	10,6
<i>Organisation :</i>					
Groupes	5 766	38,6	87,9	374,3	10,3
Entreprises indépendantes	8 905	5,3	12,1	38,6	13,8
<i>Catégorie d'entreprise :</i>					
Microentreprises	6 190	0,5	1,1	1,6	31,3
PME	6 433	3,7	8,4	28,9	12,7
ETI et GE	2 048	39,8	90,5	382,4	10,4
<i>Secteur d'activité :</i>					
Industrie	5 634	36,1	82,1	339,5	10,6
Dont :					
Industries alimentaires	413	1,5	3,3	27,4	5,3
Fabrication de boissons	452	2,3	5,3	10,6	21,9
Industrie du cuir	90	1,1	2,5	7,3	15,2
Industrie chimique	442	5,3	12,0	41,2	12,8
Industrie pharmaceutique	77	2,1	4,8	20,5	10,3
Fabrication de produits informatiques, électroniques...	426	1,3	3,0	11,0	12,0
Fabrication de machines et équipements	616	2,9	6,7	24,2	12,2
Fabrication de matériels de transport hors automobile	114	12,3	28,1	63,3	19,5
Commerce	6 207	6,3	14,4	61,0	10,4
Services	2 713	1,5	3,3	10,9	13,3

Source : DGDDI 2024 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI/DSECE.

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € en 2024 et présentes dans la source fiscale en 2022.

Note : les secteurs industriels parmi les principaux secteurs d'exportation vers les États-Unis et/ou les plus exposés ont été retenus. Le taux d'exposition est ici la part des exportations vers les États-Unis dans l'ensemble des exportations.

Note de lecture : 14 671 entreprises ont exporté 43,9 Mds€ de biens vers les États-Unis en 2024 sur un total de 412,9 Mds€ d'exportations. Ces entreprises sont donc exposées au marché américain à hauteur de 10,6 % de leurs exportations.

Annexe 3 : Exposition au commerce international et au marché américain (en 2022)

	Part des exports dans le chiffre d'affaires	Part du marché américain dans les exports
Ensemble des entreprises	19,8%	10,8%
<i>Organisation :</i>		
Groupes	18,8%	10,3%
Entreprises indépendantes	41,0%	15,3%
<i>Catégorie d'entreprise :</i>		
Microentreprises	27,9%	31,2%
PME	32,0%	12,4%
ETI	27,0%	9,5%
Grandes entreprises	16,3%	11,3%
<i>Principaux Secteurs :</i>		
Industrie	30,2%	10,8%
Industries alimentaires	19,8%	5,0%
Boissons	38,4%	28,5%
Industrie du cuir	68,5%	15,9%
Industrie chimique	44,2%	10,1%
Industrie pharmaceutique	40,8%	14,2%
équipements électroniques...	32,7%	12,3%
Machines...	43,8%	10,3%
Matériel de transport	53,1%	21,2%
Commerce	12,6%	10,7%
Services	2,7%	12,6%

Source : DGDDI 2022 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € et présentes dans la source fiscale en 2022.

Note : Les secteurs industriels retenus ici sont parmi les principaux secteurs d'exportation vers les États-Unis et/ou les plus exposés. Pour établir la comparaison entre exportations et chiffres d'affaires, toutes les données de ce graphique sont relatives à 2022. La part du marché américain à l'export est alors de 10,8 % contre 10,6 % en 2024.

Note de lecture : Pour les entreprises ayant exporté aux États-Unis en 2022, les exportations représentaient 19,8 % de leur chiffre d'affaires. Le marché américain représentait 10,8 % des exportations. L'industrie du cuir très internationalisée a une part du chiffre d'affaires à l'export de 68,5 %, la part du marché américain y est de 15,9 %.

Annexe 4 : Part des exportations vers les États-Unis rapportées au chiffre d'affaires (en 2022)

	Moyenne	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile
Ensemble des entreprises	2,1%	0,3%	1,6%	6,6%
<i>Organisation :</i>				
Groupes	1,9%	0,1%	0,6%	3,3%
Entreprises indépendantes	6,3%	0,6%	2,7%	9,4%
<i>Catégorie d'entreprise :</i>				
Microentreprises	8,7%	1,0%	3,6%	11,1%
PME	4,0%	0,2%	0,9%	4,3%
ETI	2,6%	0,0%	0,4%	2,9%
Grandes entreprises	1,8%	0,0%	0,1%	1,2%
<i>Principaux secteurs :</i>				
Industrie	3,3%	0,3%	1,4%	5,5%
<i>Industries alimentaires</i>	1,0%	0,2%	0,6%	2,6%
<i>Fabrication de boissons</i>	10,9%	1,1%	3,9%	9,5%
<i>Industrie du cuir</i>	10,9%	0,2%	1,1%	3,4%
<i>Industrie chimique</i>	4,4%	0,3%	1,7%	5,8%
<i>Industrie pharmaceutique</i>	5,8%	0,2%	1,9%	7,1%
<i>Fabrication de produits informatiques, électroniques...</i>	4,0%	0,5%	2,2%	8,8%
<i>Fabrication de machines et équipements</i>	4,5%	0,3%	1,9%	6,5%
<i>Fabrication de matériel de transport hors automobile</i>	11,2%	0,2%	2,1%	10,4%
Commerce	1,3%	0,4%	2,0%	7,9%
Services	0,3%	0,2%	1,2%	6,4%

Source : DGDDI 2022 / INSEE Lifi – Esane 2022 / calculs DGDDI / DSECE

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ayant exporté vers les États-Unis plus de 1 000 € et présentes dans la source fiscale en 2022.

Note : Les secteurs industriels retenus ici sont parmi les principaux secteurs d'exportation vers les États-Unis et/ou les plus exposés.

Note de lecture : Pour les entreprises ayant exporté aux États-Unis en 2022, les exportations représentaient 2,1 % de leur chiffre d'affaires. Pour un quart des entreprises, cette part était inférieure à 0,3 %, pour la moitié à 1,6 %. Pour un quart, elle était supérieure à 6,6 %.

Pour accéder aux séries chronologiques détaillées citées en analyse, se reporter à la rubrique
« Études et éclairages » du site « Le Chiffre du commerce extérieur »
(<https://lekiosque.finances.gouv.fr>)

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction en chef : Julien DEROYON

Rédaction : Julien DEROYON

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

SSN 2402-6921 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

